

OFFICE DU CARNAVAL PEYI GUYANE

CAHIER DES CHARGES
APPEL A PROJET

**CREATION / CONFECTION DU COSTUME
DU ROI VAVAL 2024**

Date limite de réception des offres : le **15 octobre 2023 à 20h00**

Pouvoir Adjudicateur

OFFICE DU CARNAVAL PEYI GUYANE
EPCC LES 3 FLEUVES
Rte de Montabo
97300 Cayenne

LE CONTEXTE

Pour la saison carnavalesque 2024, l'Office du Carnaval Peyi Guyane (UCPG), en charge de Carnaval de Guyane, **recherche le créateur du Costume du Roi Vaval 2024**, autour du thème : Aquatique.

ARTICLE 1 : OBJET

Cet appel à projet a pour objet de sélectionner le prestataire qui **confectionnera le costume du Roi Vaval 2024**.

Lieu d'exécution : Guyane

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces constitutives de l'appel sont énumérées ci-dessous :

1. Le présent cahier des charges dûment paraphé, et de ses éventuels avenants postérieurs à la signature
2. Le projet détaillé avec une esquisse et/ou maquette ainsi que du calendrier des différentes phases de réalisation ;
3. La proposition financière.

ARTICLE 3 : LES PRESTATIONS DEMANDEES

Le candidat devra :

Créer le costume du roi avec les critères suivants :

- Conforme au thème : Aquatique
- Originale
- Esthétique
- Mobile
- Avec des matières durables

Transmettre une fiche technique : taille, poids, nom, description des éléments de composition

Créer une représentation du costume du Roi pour l'inhumation lors du mercredi des cendres

Le candidat s'engage :

- A participer à toutes les manifestations demandées par l'Office, en Guyane et à l'extérieur.
- Être responsable de l'entretien et du maintien du costume durant la période du carnaval 2024
- Être garant de son entretien annuel

Le prestataire doit proposer un projet complet pour répondre à la demande de prestation de l'Office.

ARTICLE 4 : SELECTION DES PROJETS

- L'originalité du projet et le respect des critères (50%) ;
- L'expérience (25%) ;

- Le prix (25%)

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU TITULAIRE

Le paiement de la prestation se fera de la façon suivante :

- Un acompte de 30% ;
- Le solde de 70% sur présentation d'une facture finale.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire est tenu :

- À une obligation de résultats en ce qui concerne la création, la livraison du costume, le maintien et la restitution ;
- À un devoir d'information ;
- À une utilisation strictement confidentielle des documents et données auxquels il aura eu accès

Toute proposition relative au costume du Roi Vaval 2024, et notamment celle à caractère commercial qui lui serait faite directement, toute demande d'interview, de reportage photographique ou télévisuel, devra impérativement être transmise à l'Office, propriétaire du costume, qui sera seul juge de la suite à donner.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DE L'OFFICE

L'office s'engage :

- A transmettre un programme de représentation en amont pour son organisation personnelle
- A prendre en charge tous les déplacements du créateur lorsqu'il y est invité

L'office, propriétaire matériel du costume du Roi Vaval, est responsable de son stockage à la fin de la saison carnavalesque 2024.

ARTICLE 8 : VERIFICATION ET RECEPTION

L'Office devra participer être informé de l'avancement de la création du costume.

Date de livraison

Costume du Roi Vaval : **31/12/2023**

Représentation du costume du Roi pour l'inhumation : **07/02/2024**

ARTICLE 9 : INDEMNISATION DES CANDIDATS

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

ARTICLE 10 : MODALITE DE REPONSE :

Date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2023 à 20h00.

Les candidatures sont dématérialisées et doivent être transmises à l'Office, par courriel aux adresses mails ci-dessous :

contact@office-carnaval-guyane.fr